



Conseil d'administration du 2 juillet 2026

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 38

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n° 2026-12
APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2026**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 23 juin 2026, s'est tenu le 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2026-06-00107 du 17 juin 2026 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01, notamment son article 1.5 ;

Vu la délibération n° 2026-08 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du 3 mars 2026 mis à disposition des membres du Conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

ARTICLE 1.

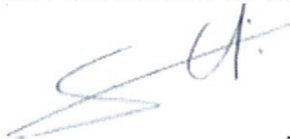
Le compte-rendu de la séance du 3 mars 2026, annexé à la présente délibération, est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 2.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

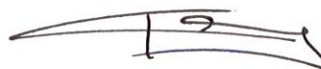
Fait à Châteauvillain, le 2 juillet 2026

Le président du Conseil d'administration
du Parc national de forêts

A stylized signature in blue ink, consisting of a large 'S' followed by a smaller 'M' and a final flourish.

Nicolas SCHMIT

La directrice adjointe
du Parc national de forêts

A stylized signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small 'V' and 'G' integrated into it.

Véronique GENEVEY

Réunion du Conseil d'administration du 03 mars 2026

Compte-rendu

Participants : voir liste en annexe

Nicolas SCHMIT ouvre la séance en déclarant que ce Conseil d'administration est particulier puisqu'il s'agit du dernier CA de la première mandature 2020-2026.

Le président tient à remercier les membres sortants qui ont consacré du temps, qui ont porté des convictions et ont ainsi contribué à faire grandir le Parc national de forêts.

Le président est convaincu qu'un parc national est un territoire protégé mais aussi un projet humain, une ambition collective. Par leur travail, leur sens des responsabilités, leurs prises de décisions, les administrateurs ont œuvré à trouver l'équilibre fragile entre préservation et développement du territoire et Nicolas SCHMIT tient à leur exprimer sa reconnaissance.

Il veut également adresser un message à celles et ceux qui vont poursuivre leur engagement. Leur présence est un gage de confiance et ils apporteront de l'expérience, de la mémoire et de la continuité dans le travail engagé.

Nicolas SCHMIT affirme que la force de ce Conseil d'administration a toujours été de travailler en cherchant à rassembler plutôt qu'à opposer.

Le Parc national de forêts est encore jeune, mais il a su déjà se créer une identité forte. Le président souhaite que son histoire continue à s'écrire avec ambition et esprit d'ouverture. Il appelle de ses vœux le Parc national de forêts à être un projet qui rassemble, un projet qui protège, un projet dont chacun puisse être fier.

Philippe PUYDARRIEUX s'associe aux remerciements du président et salue le travail bénévole, constructif conduit par les administrateurs pendant 6 années. Il souligne la confiance manifestée par le Conseil d'administration à l'égard des équipes et de la direction du Parc national. L'EPPN a besoin d'interactions régulières et positives avec sa gouvernance pour bien fonctionner et cela a été le cas.

Le directeur remercie les préfets et sous-préfets qui ont accompagné le travail de ce Conseil d'administration. Il remercie les représentants des services et opérateurs de l'État, qui siègent au CA et pour certains également au Bureau.

Il remercie les maires, les représentants des EPCI et des collectivités locales et salue le dialogue qui a toujours prévalu avec les élus, et leurs contributions précieuses.

Il remercie enfin les personnalités à compétence locale ou nationale dont la participation est d'importance.

Il déclare que le quorum a toujours été atteint en séance plénière, ce qui traduit bien la mobilisation et l'engagement des administrateurs.

Il adresse ses derniers remerciements au président Nicolas SCHMIT et aux deux vice-présidents Jean-Claude VOLOT et Stéphane WOYNAROSKI et invite l'assemblée à les applaudir.

Le président remercie la présence, pour la Préfecture de la Côte-d'Or, du sous-préfet de Montbard et, pour la Préfecture de Haute-Marne, du sous-préfet de Langres.

Il excuse l'absence de représentation du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique vient d'être renouvelé par arrêté préfectoral et n'a pas encore élu son président.

Après décompte des présents et des participants en visioconférence, Nicolas SCHMIT déclare le quorum atteint et interroge les membres sur d'éventuels points à ajouter en questions diverses.

Bruno SCHNEIDER demande que soit éclaircie la position du Parc national par rapport à l'éolien en périphérie, au vu de l'impact sur l'espèce Cigogne noire.

Jean-Philippe SIBLET demande s'il serait possible de disposer d'un rapport sur le travail accompli par le Conseil scientifique.

Le président répond que la question de l'éolien sera traitée et que, pour le rapport, un document sera demandé au Conseil scientifique et pourra être fourni.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 3 juillet 2025

Aucune remarque n'étant exprimée sur le projet de compte-rendu fourni dans les documents de séance, le président propose de passer au vote du compte-rendu du CA du 6 novembre 2025.

Vote de la délibération 2026-01

Contre : 0

Abstention : 1

Point 2 : Actualités

Philippe PUYDARRIEUX débute cette présentation en mentionnant le Salon des Maires et des collectivités locales, où le réseau inter-parcs était présent. Cet événement a été l'occasion d'échanger avec des élus sur le devenir des parcs nationaux, et sur le projet de loi de finances, échanges qui se sont avérés très constructifs.

Le volet international est riche en actualités.

Le 21 janvier 2026, Mme Yu WEI, de l'Académie des sciences de Chine, a été accueillie au Parc national de forêts. Son travail d'étude, initié depuis déjà quelques années, porte sur une comparaison entre l'organisation et la gouvernance des parcs nationaux nord-américains et français. Son travail a contribué à monter les projets de création, très récente, des parcs nationaux chinois, les cinq premiers ayant vu le jour en 2021.

Les 9, 10 et 11 février, le Parc national a accueilli une délégation de l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) du Maroc. La délégation s'est rendue sur plusieurs lieux phare et a pu découvrir sur le territoire : la Maison de la Forêt à Leuglay, la Réserve intégrale, la Belle Balade à Châteauvillain, Auberive où une rencontre avec le SIGFRA a été organisée.

Enfin des échanges au niveau européen sont engagés.

Un voyage d'étude a eu lieu les 18 & 19 février au Parc national Hunsrück-Hochwald en Allemagne.

Des échanges fructueux et projets de visites sont en cours avec le parc national « Entre Sambre et Meuse » en Belgique (Wallonie).

Beaucoup de thématiques rapprochent ces parcs allemand et belge du Parc national de forêts. Nous partageons des enjeux sur des espèces communes, les habitats, les paysages : cigogne noire, chat forestier, marais, zones humides. Nous rencontrons des problèmes similaires : dépérissement du hêtre, épicéas scolytés. Au niveau patrimonial, un site celtique présent dans le Parc national Hunsrück-Hochwald peut être rapproché du site archéologique de Vix.

La proximité géographique avec ces parcs voisins facilite également le développement de partenariats.

Le directeur se félicite ensuite des récompenses reçues au Salon de l'Agriculture 2026.

Le lauréat local du concours des prairies fleuries, Monsieur Jean-Christophe VESAIGNE, a remporté à Paris le 1^{er} prix au concours général « Fauche prioritaire plaine et piémont moyen ». Monsieur VESAIGNE n'a pas pu être présent au salon le 25/02/2026. Son prix national lui sera remis officiellement par le président du département de la Haute-Marne Nicolas LACROIX.

Des médailles du concours général agricole ont été attribuées à plusieurs bénéficiaires de la marque *Esprit parc national – forêts* dont le Rucher du Darbois pour son miel polyfloral clair et le Muid montsaugonnais pour plusieurs de ses vins.

Philippe PUYDARRIEUX annonce ensuite le renouvellement du Conseil scientifique du Parc national de forêts et tient à remercier Madame la Préfète de Haute-Marne pour l'arrêté pris le 9 février. Ce nouveau Conseil scientifique compte 31 membres dont 11 nouveaux membres. Ce conseil est rajeuni et la parité femmes-hommes a été améliorée. Cette composition renforce également la place des sciences sociales dans cette instance consultative.

Le travail de mise en tourisme du territoire se poursuit. La parution d'un guide de randonnée pédestre édité par la Fédération française de randonnées est imminente. Il s'agit du topoguide « Tour du Parc national de forêts – Le Chemin de la Belle étoile ». Il valorise la création d'un sentier qui fait le tour du territoire du Parc national, cette boucle étant enrichie par des panneaux facilitant la découverte de lieux, villages et personnages locaux. L'inauguration de ce sentier de randonnée est prévue pour le mois de mai.

Le directeur clôt le chapitre des actualités en signalant la signature d'une nouvelle ORE (Obligation réelle environnementale) avec la commune de Cour l'Évêque. Une parcelle rachetée par la commune est mise à disposition de l'école d'Arc-en-Barrois qui conduit un projet d'afforestation pédagogique sur cet espace naturel.

Point 3 : Budget rectificatif d'urgence

Le président rappelle que, dans le nouvel organigramme, Krystel CORSAGNI est la cheffe du service Territoire et déléguée aux relations avec les partenaires auprès de la direction.

Il présente Guillaume COTTAREL qui a pris sa suite sur le poste de secrétaire général et lui confie le soin de présenter les points financiers.

Guillaume COTTAREL explique qu'un budget rectificatif d'urgence a dû être produit en raison d'un besoin identifié le

18/12/2025 de rehausser l'enveloppe de crédits de personnels votée au BR1 et insuffisante.

Le manque identifié est minime puisque son montant (18 328 €) ne représente que 0,5 % des crédits de personnels votés

Le **BRU a été établi à hauteur de 35 000 euros** pour amortir d'éventuels imprévus liés à certains postes dont les montants exacts ne sont pas encore connus (taxe sur les salaires ; titres restaurants)

S'appuyant sur l'article 177 du décret GBCP permettant l'adoption d'un Budget Rectificatif d'Urgence, ce BRU a été validé par la tutelle le 19 décembre, validé par le CBR le 22 décembre et rendu exécutoire le 22 décembre 2025.

Il doit néanmoins être entériné par le CA, d'où sa présentation pour approbation.

Jean-Philippe SIBLET demande s'il est possible d'expliquer pourquoi une différence a été constatée, justifiant ce besoin de BRU.

Nicolas SCHMIT explique qu'un budget est toujours susceptible de subir des modifications, au cours de son exécution.

Guillaume COTTAREL avance le fait qu'un seul et unique budget rectificatif avait été voté en 2025.

Il précise qu'un très bon taux d'exécution est une attente principale du contrôleur budgétaire régional.

Le président signale pour terminer que le budget n'est pas impacté et qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable entre 2 enveloppes. Il propose à l'assemblée de passer au vote du BRU.

Vote de la délibération 2026-01

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 37

Le budget rectificatif d'urgence est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Point d'information sur la mise en œuvre des services votés

Le directeur considère qu'il est important de rendre compte au Conseil d'administration de la manière dont s'est déroulée cette période de loi spéciale, puisque l'année 2026 a démarré sans budget voté, pour l'Établissement public.

Il rappelle qu'une note d'information a été envoyée le 28 janvier 2026 à l'ensemble des membres du CA.

La loi spéciale limitait la mobilisation des crédits aux seules dépenses indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics, à savoir :

- la rémunération des agents publics,
- le fonctionnement courant,
- les obligations législatives ou réglementaires.

Toute dépense engagée devait être validée par le CBR.

Les dépenses reportables étaient suspendues, ce qui a obligé le Parc national à reporter le lancement de l'appel à projets (AAP) prévu initialement en janvier. Mais aujourd'hui le lancement est imminent.

Enfin, pendant cette période, un contrôle interne financier renforcé a été mis en place.

Point 5 : Approbation du compte financier 2025

Nicolas SCHMIT demande à Guillaume COTTAREL, secrétaire général, de présenter le compte financier de l'EPPN.

Guillaume COTTAREL rappelle d'abord que le compte financier rend compte du résultat de l'exercice et précise ensuite qu'il détaillera essentiellement les tableaux qui seront soumis au vote.

Tableau 1 : Autorisations d'emploi

Le secrétaire général indique que l'établissement sature son plafond d'emplois. On constate une stabilité au niveau des emplois sous-plafond alors que les emplois hors-plafond sont en hausse de 14 % par rapport à l'année 2024.

Ce qui signifie que le Parc national a su mobiliser des financements extérieurs pour travailler sur des projets et accueillir des nouveaux personnels

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

On constate une augmentation des recettes, minimales pour ce qui concerne les recettes globalisées (+ 2 %), mais plus significatives pour ce qui est des recettes fléchées (+ 29 %).

Le taux de réalisation atteint 99 % des recettes votées au BR 1.

Au niveau des autorisations d'engagement, le taux d'exécution est bon puisque 90 % des crédits ouverts ont été consommés.

On peut remarquer que des économies ont été réalisées sur l'enveloppe fonctionnement, notamment grâce à une optimisation des dépenses de téléphonie et à l'acquisition de véhicules (qui se répercute sur l'enveloppe investissement) qui est venue réduire les frais de location.

Enfin, concernant les crédits de paiement, on peut relever que l'enveloppe personnels représente une proportion tout à fait raisonnable (56 %). Les niveaux de consommation (89 % au global) restent perfectibles.

Tableau 4 : Équilibres financiers

L'idée à retenir est que sur l'exercice 2025, les dépenses sont supérieures aux recettes, ce qui a conduit à prélever un montant de 481 843 € sur la trésorerie. Cette dernière reste confortable, mais c'est un point de vigilance à avoir pour les années à venir.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Une forte augmentation de la capacité d'autofinancement est remarquée. Le besoin en fonds de roulement (BFR) est négatif, ce qui est un indicateur positif.

Guillaume COTTAREL conclut en rappelant les éléments principaux à retenir : l'utilisation par le Parc national de tous les emplois qui lui sont mis à disposition, une trésorerie et un fonds de roulement restant confortables et une attention à avoir sur la baisse de la trésorerie.

Après avoir présenté le compte financier du point de vue de l'ordonnateur, il invite Sylvain GOURDIN, pour l'agence comptable et Rémi COUVERT, pour le CBR (Contrôleur budgétaire régional) à intervenir pour faire part de leurs analyses et conclusions.

Sylvain GOURDIN, fondé de pouvoir pour l'agence comptable, constate une amélioration de 202 K€ du résultat comptable. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables est en augmentation par rapport à l'exercice 2024.

Il analyse ensuite que le Parc national de forêts a constitué son fonds de roulement au cours des premières années de fonctionnement, et qu'il arrive maintenant à la phase de consommation de son fonds de roulement.

La trésorerie à la clôture équivaut à 112 jours de fonctionnement courant.

Les équilibres financiers sont considérés comme satisfaisants d'un point de vue comptable.

Jean-Philippe SIBLET souhaite intervenir sur les emplois car il a observé que les emplois non pérennes sont beaucoup plus nombreux que les emplois pérennes. Il s'interroge sur la suite qui sera donnée aux emplois non pérennes à l'issue de leurs contrats. Le renouvellement de personnel pourra certes avoir un impact positif sur les dépenses de personnel, mais il aura aussi pour conséquence une perte d'expérience et d'expertise des agents du Parc national.

Philippe PUYDARRIEUX répond que les 40 ETP sous-plafond, qui correspondent aux postes permanents, sont occupés aussi bien par des fonctionnaires que par des contractuels qui bénéficient du quasi-statut de l'environnement. La politique RH de l'établissement est de pérenniser les agents lorsqu'ils donnent satisfaction dans l'accomplissement de leurs missions, en leur proposant une CDIisation après le 1^{er} contrat de 3 ans.

Les 2,5 ETPT sont utilisés pour des emplois saisonniers ou des contrats de renfort ponctuel.

Le Parc national a des besoins en emplois permanent mais également, dans une moindre mesure, des besoins temporaires.

Rémi COUVERT prend la parole pour donner l'avis du CBR, qui va porter sur 2 éléments :

1. la sincérité budgétaire

Le taux d'exécution du budget est en augmentation par rapport à l'exercice 2024 et atteint presque le taux d'exécution de 90 % souhaité par le CBR. Le taux d'exécution le moins satisfaisant pour les dépenses apparaît en intervention et, dans une moindre mesure, en investissement. Le taux d'exécution en matière de recettes est totalement atteint puisqu'il est de 99 %. La sincérité du budget est par conséquent reconnue par le CBR.

2. la situation patrimoniale

Le déficit budgétaire constaté au compte financier est réduit par rapport au budget initial. En dépit des déficits, le besoin en fonds de roulement, le fonds de roulement et la trésorerie sont à des niveaux très satisfaisants. L'avis du CBR est donc favorable d'un point de vue annuel.

Le niveau de la trésorerie reste positif tout au long de l'année, avec son point le plus bas au mois d'octobre (1,4 K€), le CBR rend un avis favorable sur la soutenabilité infra annuelle.

Les dépenses et les recettes pluriannuelles renseignées dans la liasse budgétaire permettent d'atteindre un niveau de trésorerie positif à 2,2 k€, l'avis du CBR concernant la soutenabilité pluriannuelle est également un avis favorable.

Pour conclure, Rémi COUVERT déclare que le budget est soutenable.

A l'issue de ces présentations d'après les 3 points de vue, ordonnateur, comptable et budgétaire, le président propose

de passer au vote de la délibération 2026-03 approuvant le compte financier 2025 du Parc national de forêts.

Vote de la délibération 2026-03

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Approbation du plan de financement de 3 projets FEDER – Région Bourgogne Franche-Comté

Le président demande au directeur de présenter les 3 projets pour lesquels le Parc national sollicite des financement FEDER auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle que le Parc national de forêts est déjà porteur de projets FEDER portés par les 2 régions.

Ici il s'agit du renouvellement de 3 projets FEDER portés par la Région Bourgogne Franche-Comté.

1. Projet FEDER – Espèces à enjeux 2

Dans la suite du premier travail réalisé sur les espèces à enjeux, ce projet porterait sur la connaissance et la conservation de 3 espèces – la Cigogne noire, l'Autour des palombes, le Milan royal – et d'un groupe d'espèces : les papillons de lisière forestière.

Ce projet est construit autour de 3 axes :

- o Consolidation d'un socle de connaissances
- o Définition et expérimentation de mesures concrètes en faveur de la conservation des espèces
- o Sensibilisation du public et des acteurs socio-économiques et retours d'expérience

Des plans locaux d'actions seront mis en œuvre autour de ces objectifs.

Le financement sollicité représente 60 % du montant éligible – 139 200,08 € –, le reste à charge étant pris sur le budget du Parc national.

2. Projet FEDER – Prairies 2

Ce projet vise à prolonger le travail initié depuis 2023 par une chargée de projet sur la typologie des prairies du Parc national de forêts. Ce 2^{ème} projet FEDER se recentre sur les prairies patrimoniales, avec un accent mis sur la diffusion des connaissances acquises auprès des éleveurs. Un comité de pilotage multi-partenarial sera mis en place pour assurer l'animation du projet.

4 axes structurent le projet :

- o Développer les connaissances scientifiques et techniques sur le fonctionnement des prairies patrimoniales du Parc
- o Maintenir, restaurer ou recréer des prairies riches en biodiversité
- o Valoriser, transmettre, diffuser
- o Gouvernance et rayonnement du projet

La demande de financement porte sur 60 % du montant éligible, soit 164 760,85 €.

3. Projet FEDER – Forêt et changement climatique 2

Sur le projet Forêt et changement climatique en cours, le travail de la chargée de projet consiste en la réalisation d'une étude de vulnérabilité des forêts et l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique.

Une stagiaire de master 2 Gestion de l'environnement vient récemment d'être accueillie dans l'établissement pour assister la chargée de projet dans le travail d'exploitation du questionnaire qui a été envoyé à grande échelle sur le territoire.

Les objectifs de ce projet FEDER 2 sont de mettre en œuvre et animer le plan d'adaptation des forêts au changement climatique élaboré au cours du projet FEDER 1, de renforcer les connaissances scientifiques et d'anticiper la gestion du risque incendie.

Les composantes du projet sont les suivantes :

- o Déploiement d'un réseau de placettes permanentes
- o Développement d'un dispositif de suivi à long terme des interactions climat-biodiversité-usages (mise en place d'un « master site »)
- o Amélioration des connaissances sur la trame de naturalité forestière
- o Élaboration d'une stratégie DFCI (Défense de la forêt française contre l'incendie) du Parc national de forêts
- o Valorisation et diffusion de acquis à destination de divers publics

Le financement demandé équivaut à 160 400 € représentant 60 % du montant éligible.

Ces 3 projets sont montés sur un calendrier identique de 26 mois courant du 01/11/2026 au 31/12/2028.

Les sujets traités ont une dimension stratégique dans la Charte.

La Région Bourgogne Franche-Comté a confirmé son intérêt pour ces projets à prolonger.

Jean-Philippe SIBLET se félicite du choix des sujets pour lesquels des financements FEDER sont sollicités.

Toutefois il se montre très surpris de l'absence de volet sur l'éolien dans le projet 1.

Sur le projet 2, il s'interroge sur le terme de prairie patrimoniale. Comment sera déterminée la « patrimonialité » d'une prairie ?

Enfin sur le 3^{ème} projet, s'il ne voit pas d'inconvénient au financement des études qui conduiront à l'élaboration des plans DFCI, il estime que ce n'est pas au Parc national de financer les dispositifs DFCI car il existe d'autres sources de financement pour cela.

Le directeur, par rapport au projet 1, rappelle la nécessité de la réduction des pressions lorsque l'on parle de protection et conservation d'espèces à enjeux. Toutefois, un constat factuel sur le territoire met en lien la mortalité d'une cigogne noire avec une ligne électrique. Un travail de protection des lignes, à la fois à titre curatif et à titre préventif, est engagé avec Enedis afin de réduire les pressions.

Quant aux projets éoliens, le Parc national est fondé à donner des avis conformes lorsque cela s'avère nécessaire, et sinon, à statuer par un avis simple. Ces avis sont fondés en droit et en faits et font toujours suite à une analyse rigoureuse du projet soumis à l'instruction.

Bruno SCHNEIDER, qui avait demandé l'ajout d'un point en question diverse, propose de le traiter puisqu'il est en lien avec le sujet de la Cigogne noire. Il demande si les prescriptions ne pourraient pas dépasser le périmètre du Parc national. Il ne comprend pas les réponses apportées par les services de l'État sur les projets en périphérie. Car les éoliennes, qu'il renomme « hachoirs à oiseaux », déciment l'avifaune qui ne connaît pas les frontières des zones protégées.

Jean-Claude VOLOT parle du conflit qui oppose la politique de l'État en matière de défense de l'écologie et sa politique énergétique. Le même problème se pose sur les prairies, avec l'encouragement vers les cultures qui viennent alimenter les méthaniseurs.

Philippe PUYDARRIEUX vient répondre à la remarque de Jean-Philippe SIBLET sur le projet FEDER 3 Changement climatique. Il fait valoir la programmation d'une journée technique avec les SDIS 52 et 21 qui viendra valider les résultats des études. Une fiche réflexe sera produite à destination des agents de terrain qui pourraient être confrontés à des incendies de forêt à l'avenir.

Suites à ces éclaircissements, Nicolas SCHMIT invite le CA à se prononcer sur les plans de financement de ces 3 projets FEDER.

Vote de la délibération 2026-04

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Délégation au directeur

Le directeur explique le contexte conduisant à proposer cette délégation de signature au directeur. Les élections municipales du mois de mars 2026 vont impacter la composition du CA, son président et 1^{er} vice-président.

Michel MONOT demande si le calendrier du renouvellement du Conseil d'administration peut être reprecisé.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle l'arrêté préfectoral du 21/08/2020 qui avait installé l'actuel CA pour une période de 6 ans. Le terme théorique du mandat des actuels administrateurs est donc le 20/08/2026.

Les élections municipales qui interviennent en mars vont induire des changements pour les élus des communes, des EPCI et des COFOR. Un certain nombre de membres ne pourront plus siéger après les élections. Après les élections, il incombe à la Préfète de la Haute-Marne d'organiser des élections pour les collèges concernés afin que soient désignés de nouveaux représentants des communes adhérentes, communes non adhérentes avec partie en Cœur, des communautés de communes et des COFOR.

Le règlement intérieur du CA et de son Bureau permet à un vice-président d'assurer l'intérim de la Présidence de

l'instance et le mandat du 2^{ème} vice-président reste valide.

Néanmoins, une période de flou, avec un CA incomplet va se présenter entre les résultats des élections municipales et le 20 août 2026.

Deux scénarios peuvent s'envisager : un renouvellement en 2 temps avec un renouvellement partiel post-électoral, puis total en août. Ou un renouvellement total en une seule opération dès la période post-électorale.

La question a été posée au ministère de tutelle.

L'objectif majeur pour le Parc national de forêts est d'éviter toute situation de blocage. Aussi, afin que l'établissement puisse continuer à fonctionner pendant cette période intermédiaire, une dérogation est proposée par la délibération 2026-05, autorisant le directeur à signer tous contrats, conventions et marchés publics dans la limite de 200 K€, jusqu'au 1^{er} septembre 2026.

Marie-Claire BONNET-VALLET considère que cette délégation paraît tout à fait normale et indispensable en période électorale et qu'il s'agit d'une pratique courante en de telles circonstances.

Nicolas SCHMIT soumet au vote la délibération 2026-05 de délégation au directeur.

Vote de la délibération 2026-05

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Compte-rendu de l'animation des sites Natura 2000 du Parc national de forêts

Nicolas SCHMIT donne la parole à Julie LAMBREY, responsable de la cellule Biodiversité et en charge du dossier Natura 2000 pour présenter ce point.

Julie LAMBREY introduit son propos en précisant qu'elle encadre 4 postes d'animateurs Natura 2000 en contrat au Parc national sur financement des deux régions.

Elle présente le réseau Natura 2000, qui à l'échelle européenne lutte contre le déclin de la biodiversité en développant des espaces protégés basés sur 2 directives européennes :

- Les ZPS (Zones de protection spéciale) liées à la directive oiseaux datant de 1979 ;
- et les ZSC (Zones spéciales de conservation), plus récentes, qui relèvent de la directive habitat faune flore de 1992.

Julie LAMBREY se recentre ensuite sur le périmètre de l'aire optimale d'adhésion qui compte 18 sites Natura 2000 (17 ZSC et 1 ZPS). Pour parler de leur gouvernance et de leur animation, il convient de distinguer les sites majoritairement localisés en Cœur de Parc national (+ de 50 % de leur surface) et les sites qui ont moins de 50 % de leur superficie située en Cœur.

Les premiers sont au nombre de 6 et, conformément à ce que prévoit la réglementation, leur pilotage est assuré par le Parc national de forêts. Des comités de suivi (COSUI) ont été mis en place afin de maintenir le lien avec les élus et les gestionnaires historiques de ces sites.

Pour les seconds, c'est-à-dire les sites avec moins de 50 % en Cœur, ce sont les régions qui, depuis le 01/01/2023, sont chargées de l'animation des sites Natura 2000, dont ils délèguent la gestion par ouverture de marchés publics. Mais là encore il faut faire la distinction entre :

Les sites majoritairement situés en Aire optimale d'adhésion : le Parc national en compte 8 et il en est l'animateur par attribution des marchés par les régions.

Les sites minoritaires en Aire optimale d'adhésion : leur gestion est assurée par d'autres organismes et le Parc national joue un rôle de partenaire. Il y en a 4 sur le territoire.

Après ce constat d'un maillage complexe du réseau Natura 2000 constitués de différentes entités, Julie présente un bilan des actions menées, en signalant la synergie existante entre les objectifs et les actions du Parc national et du réseau Natura 2000.

Le bilan 2020-2025 des sites en Cœur de Parc national fait état d'actions de gestion, comme par exemple un chantier

conduit en régie avec des classes de la MFR de Buxières-les-Villiers et l'ONF sur le site de Tête cendrée à Leuglay.

De nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont également été conduites par le service Valorisation et le réseau ONF mutualisé EEDD.

La gestion des sites Natura 2000 en Aire optimale d'adhésion est plus récente, puisqu'elle date de l'année 2023 où la compétence a été transférée de l'État aux régions. Le Parc national a répondu aux marchés d'animation des deux régions, ce qui a permis de recruter 4 chargés de mission Natura 2000.

Julie LAMBREY recense 5 COPIL, 15 réunions techniques avec des experts, des agriculteurs et autres acteurs, 6 animations grand public, 6 études scientifiques réalisées. Diverses actions de communication ont été réalisées, comme la diffusion d'un guide Natura 2000 à destination des élus.

Enfin, sur des aspects plus réglementaires, 4 dossiers ont été traités pour des évaluations d'incidence et un travail de modification de périmètre et en cours sur le site de la Vallée de l'Aujon.

Jean-Philippe SIBLET félicite les agents pour le travail réalisé. Il fait remarquer une forte disproportion entre les sites en AOA, dotés d'un COPIL et les sites en Cœur. Il estime que le CA dans sa forme actuelle ne peut pas remplacer les COPIL. Il propose la réunion annuelle d'une formation du CA dédiée au suivi des sites Natura 2000, qui serait l'équivalent d'un COPIL.

Par ailleurs, le point Natura 2000 était inscrit à l'ordre du jour comme point d'information, il souhaite que le CA se prononce par un vote sur ce bilan.

Philippe PUYDARRIEUX entérine le constat de Jean-Philippe SIBLET. Il assure qu'une synergie est recherchée pour une action équilibrée sur l'ensemble des sites Natura 2000 présent sur le territoire du Parc national. Les moyens humains consacrés représentent 10 % de l'effectif total et il remercie les Régions qui, par leurs financements rendent possible ce travail.

Il note la proposition de créer une formation dédiée au sein du CA.

Jean-Claude VOLOT considère que c'est un non-sens organisationnel. Le Conseil d'administration se prononce sur des délibérations, mais il ne pourrait y avoir des formations dédiées pour chaque sujet abordé et validé en plénière.

Nicolas SCHMIT propose pour l'heure de soumettre au vote, ainsi que l'a demandé Monsieur SIBLET, le bilan des actions Natura 2000.

Vote de la délibération 2026-07

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Point 9 : Approbation du rapport annuel 2025

Le directeur rappelle l'obligation confiée par le code de l'environnement au directeur de présenter annuellement un rapport d'activité au Conseil d'administration. Il précise que le rapport annuel 2025 a été élaboré en intégrant le suivi de mise en œuvre du COP (Contrat d'objectifs et de performance) que le CA avait approuvé en novembre 2023.

Les actions sont rapportées par domaine d'activité. Le Directeur met en avant certaines de ces actions :

CONNAITRE

Dans ce premier domaine d'activité, le directeur mentionne la réalisation de 2 ABC sur 3 ans, et qui se sont terminés en 2025 ; le déploiement de l'Observatoire des forêts ; la participation du Parc national de forêts à la création de l'EPCE Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté.

PROTEGER ET RESTAURER LES TERRITOIRES

Le rapport d'activité 2025 revient, pour ce qui touche à l'adaptation au changement climatique, sur la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des forêts au changement climatique à l'aide de la méthode Nature Adapt et la réalisation d'une cartographie DFCI du Parc national.

Concernant les patrimoines exceptionnels, plusieurs réglementations prévues à la charte ont été finalisées et votées en CA. Le rapport annuel présente également la mise en œuvre de marchés d'animation des sites Natura 2000 du Parc national.

ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER

Le rapport d'activité consigne l'action du Parc national dans les différentes filières d'activité, agricole, forêt-bois, tourisme, gestion cynégétique, artisanat et activités économiques

ACCUEILLIR

Le directeur mentionne dans ce domaine la sensibilisation des scolaires avec les ATE, du grand public avec l'opération « Nichoirs », les animations, conférences et autres événements. Le rapport d'activité présente les infrastructures d'accueil créées ou aménagées et les outils de communication de l'établissement.

COTRIBUER AUX POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ

Philippe PUYDARRIEUX indique que le rapport d'activité relate le lancement en 2025 de l'évaluation intermédiaire de la Charte et la réalisation du baromètre du Parc national. Les contributions nombreuses et diverses du Parc national de forêts aux politiques régionales et nationales, mais également européennes et internationales sont également présentées dans le rapport.

GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Enfin, le rapport d'activité fait état pour 2025 du management général de l'établissement, du renforcement du pilotage budgétaire, de son fonctionnement (conduite d'une démarche qualité sur 4 processus clés), de sa gestion des ressources humaines et de sa politique immobilière.

Claire COLLIAT souhaiterait compléter dans le rapport d'activité la partie qui concerne le CESC. Elle se propose d'écrire et de transmettre un paragraphe à intégrer dans le rapport.

Le président, avec l'accord du CA, valide le principe.

Jean-Philippe SIBLET souligne la qualité du travail réalisé et du rapport d'activité 2025 qui pourra se révéler fort utile pour les processus de labellisation tel celui de l'UICN. Son sujet de préoccupation reste la répartition entre les financements statutaires par rapport aux financements liés à des projets, des contrats ou autres.

L'expérience des autres parcs nationaux montre que le recours à des contrats de projets, s'il devient majoritaire, peut conduire à la dérive de s'éloigner des missions statutaires.

Nicolas SCHMIT propose à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2025 par le vote de la délibération 2026-06

Vote de la délibération 2026-06

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

Le rapport d'activité 2025 est approuvé à l'unanimité.

Après ce dernier vote, le président Nicolas SCHMIT propose de clore la séance.

Il remercie tous les membres participants, présents et en visioconférence, ainsi que l'équipe technique et les agents du Parc national qui sont intervenus et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Châtillon-sur-Seine, le 3 mars 2026

Le président du CA
du Parc national de forêts



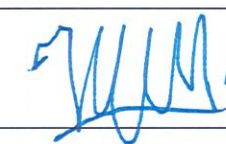
Nicolas SCHMIT

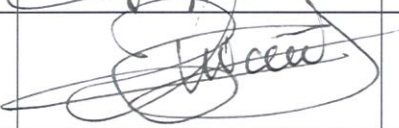
Le directeur
du Parc national de forêts



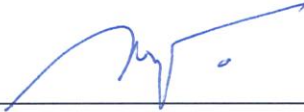
Philippe PUYDARRIEUX

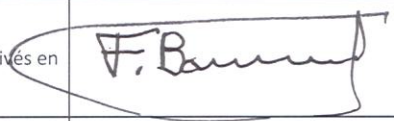
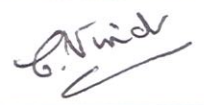
Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Président	SCHMIT Nicolas			
1er vice-président	VOLOT Jean-Claude			
2ème vice-président	WOYNAROSKI Stéphane	Donne pouvoir à Nicolas Schmit		
Représentant du Ministre de l'intérieur	Paul MOURIER Préfet de la Côte d'Or et Préfet de la Région BFC		LANOYE Sébastien Sous-Préfet de Montbard	
Représentant du Ministre de la défense	Etat-major de la Zone de Défense et de sécurité Est			
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la protection de la nature [DREAL]	HOETLZEL Marc Directeur DREAL Grand Est		représenté par Ludivine BOUTINEAU	X visio
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la forêt et de l'agriculture [DRAAF]	DRAAF BFC représenté par Lionel RAYNARD			
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la culture [DRAC]	CHRISTOPHE Delphine Directrice DRAC Grand Est			

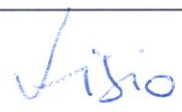
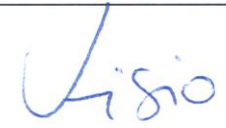
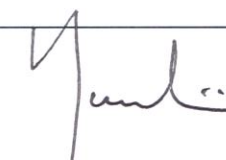
Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Directeur d'un service déconcentré régional chargé d'Éducation nationale [Rectorat]	Nathalie ALBERT-MORETTI Rectrice de la Région académique Bourgogne – Franche-Comté	Absence excusée		
Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Côte-d'Or [DDT 21]	Manuelle DUPUY DDT Côte-d'Or		représentée par Florence CHOLLEY	X visio
Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Haute-Marne [DDT 52]	Xavier LOGEROT DDT la Haute-Marne		Nathalie Geelken	
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	André LIPPIELLO Maire d'Essarois		Philippe CHARDON Maire de Montigny-sur-Aube	
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	Denise JACQUINOT Maire des Goulles			
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	Philippe VINCENT Maire de Vanvey		Christian BORNOT Maire de Buncey	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Éric TRIBOULET Maire de Colmier-le-Haut		Anne-Cécile DURY Maire de Vals-des-Tilles	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Marie-Claude LAVOCAT Maire de Châteauvillain		Josette DEMANGEOT Maire de Dancevoir	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Yvette ROSSIGNEUX Maire de Giey-sur-Aujon		Jean-Michel CAVIN Maire d'Aubepierre-sur-Aube	
Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Côte-d'Or	Didier BREDIN Maire de Busseaut		Loup BOMMIER Maire de Gurgy-le-Château	

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Haute-Marne	Jean-Paul ANDRIOT Maire de Germaines			
Représentant des CC en Côte-d'Or	Frédéric NAUDET CC Pays châillonnais	Absent excusé	Gérard EME CC Pays châillonnais	
Représentant des CC en Côte-d'Or	CC Tille et Venelle		Cécile PONSOT CC Tille et Venelle	<i>Absent excusée</i>
Représentant des CC en Haute-Marne	Philippe FREQUELIN CC des Trois Forêts		Guy JACOB CC des Trois Forêts	
Représentant des CC en Haute-Marne	CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais		Jacky MAUGRAS CC Grand-Langres	Absent excusé
Président du Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté	Jérôme DURAIN Président de la région Bourgogne Franche-Comté		représenté par Stéphanie MODDE	X Visio
Président du Conseil régional Grand Est	Franck LEROY Président de la région Grand Est	Absent excusé Non représenté		
Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or	François SAUVADET Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or		représenté par <i>Valérie Bouchard</i>	
Président du Conseil départemental de la Haute-Marne	Nicolas LACROIX Président du Conseil Départemental de la Haute- Marne		représenté par <i>Marie-Claude L'AVOCAT</i>	<i>présente</i>
Représentant de l'ADCOFOR 21	Freddy CHEVALLIER Représentant de l'ADCOFOR 21	X Visio	Anne-Catherine LOISIER ADCOFOR 21	

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Représentant de l'ADCOFOR 52	Guy DURANTET Représentant de l'ADCOFOR 52			
Président du Conseil scientifique	Bruno FAUVEL Président du Conseil scientifique	Abs excusé		
Personnalité compétente en matière d'agriculture 21	Jacques DE LOISY Président de la chambre d'agriculture 21	Abs excusé		
Personnalité compétente en matière d'agriculture 52	Thierry LAHAYE Président de la chambre d'agriculture 52	Abs excusé		
Personnalité compétente en matière d'activités forestières	Denis D'HERBOMEZ Personnalité à compétence locale en matière d'activités forestières			
Personnalité compétente en matière d'activités commerciales	Jérôme MARIOTTE Personnalité à compétence locale en matière d'activités commerciales			
Personnalité compétente en matière d'activités touristiques	Marie-Claire BONNET-VALLET Personnalité à compétence locale en matière d'activités touristiques	Urgio		
Personnalité compétente en matière d'activités culturelles	Francis DUPAS Personnalité à compétence locale en matière d'activités culturelles			
Personnalité compétente en matière d'éducation à l'environnement	Thierry QUENNESSON Personnalité à compétence locale en matière d'éducation à l'environnement			
Représentant d'APNE en Côte-d'Or	Bruno SCHNEIDER Représentant d'APNE en Côte-d'Or (LPO 21)			

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Représentant d'APNE en Haute-Marne	Jean-Luc BOURRIOUX Représentant d'APNE en Haute-Marne (Nature Haute-Marne)			
Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels	Roger GONY Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels (CEN Champagne-Ardenne)			
Représentant des propriétaires fonciers dans le cœur	Stéphanie BÖTSCHI Représentante des propriétaires fonciers dans le Cœur			
Représentant des chasseurs en Côte- d'Or	Michel MONOT Représentant des chasseurs en Côte d'Or			
Représentant des chasseurs en Haute- Marne	Patrick LHUILLIER Représentant des chasseurs en Haute-Marne			
Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or	Joseph de BUCY Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or			
Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne	Flavien BOURRAT Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne			
Un habitant du parc	Claude VINOT Habitant du Parc		-	
Membre désigné par le ministre (MTECS)	Myriam LEGAY Membre désignée par le MTE (AgroParisTech Nancy)			
Membre du CNPN	Jean-Philippe SIBLET Membre du CNPN			

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Membre du CNPN	Olivier TOSTAIN Membre du CNPN	X Donne pouvoir à Jean-Philippe SIBLET visio		
Représentant de l'ONF	Sylvain DUCROUX Personnalité à compétence nationale ONF	visio	Jean-François THIVILLIER Personnalité à compétence nationale ONF	
Représentant de l'OFB	Véronique CARPENTIER Personnalité à compétence nationale OFB GE	visio	Virginie PUCELLE Personnalité à compétence nationale OFB BFC	
Représentant du CNPF (centre national de la propriété forestière)	Anne DUNOYER Représentante du CNPF		Nicole CHEVIGNARD Représentante du CNPF	
Représentant de l'agence de l'eau Seine-Normandie	Directeur Agence de l'eau Seine-Normandie		Anne-Louise GUILMAIN Représentante de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	
Représentant du Personnel	Baptiste QUOST Représentant du Personnel		Pauline CORPET Représentante du Personnel	

Fonction	Emargement	Représentant	Emargement
Rémi COUVERT Contrôleur budgétaire régional			
Frédéric DEVAUX Agent comptable			
Commissaire gouvernement Préfète de Haute-Marne Régine PAM			
Sous préfecture de Langres Commissaire adjoint Éric MAROCHINI			
Philippe PUYDARRIEUX Directeur Parc national			
Véronique GENEVEY Directrice adjointe Parc national			
Claire COLLIAT Directrice du CESC			